

ARRÊTÉ N° 2024_160

DONNANT DÉLÉGATION DE FONCTION À MME TESSA CHAUMILLON, CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-438 du 9 juillet 2021 donnant délégation de fonction à Mme Frédérique Denis ;

Vu la nomination le 4 avril 2024 de Mme Tessa Chaumillon en tant que conseillère départementale déléguée ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Délégation de fonction est donnée à Mme Tessa Chaumillon, conseillère départementale déléguée au Plan alimentaire territorial.

En tant que de besoin, pour l'exercice de cette délégation, elle a autorité sur :

- la délégation à la transition écologique et résilience (DTER).

Il est précisé que délégation de signature lui est également donnée pour les arrêtés, contrats, conventions et délibérations dans son domaine de compétence.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2021-438 du 9 juillet 2021 donnant délégation de fonction à Mme Frédérique Denis.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le